



SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

PROJET PEDAGOGIQUE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

2025-2026

ALSH O'Merveilles - Collectivité d'Allaire



Porteur du projet : Commune d'ALLAIRE

Responsable du Pôle Enfance/ Jeunesse : Mr Jean-François LEBEL
Directrice ALSH O' Merveilles : Mme Virginie MANGOUERO



SOMMAIRE

1) *Les Intentions Educatives de L'ALSH O'Merveilles : Pages 3 à 4*

2) *Politique Enfance-Jeunesse / PEDT et Plan Mercredi : Pages 5 à 10*

- 2.1) Application du PEDT
- 2.2) Le Plan Mercredi
- 2.3) Complémentarité et Cohérence Educative
- 2.4) Accessibilité
- 2.5) Mise en valeur de la richesse des territoires

3) *L'Accueil de Loisirs O'Merveilles : Pages 11 à 20*

- 3.1) Le Public accueilli
- 3.2) La sphère pédagogique et éducative
- 3.3) L'équipe périscolaire des Mercredis
- 3.4) La posture professionnelle de l'équipe
- 3.5) L' organisation de L' ALSH
- 3.6) Les horaires
- 3.7) Un mercredi à l'accueil de loisirs (ALSH)
- 3.8) Zoom sur le partenariat avec les Associations sportives et culturelles
- 3.9) Le lieu d'accueil
- 3.10) Les tarifs de l'ALSH
- 3.11) Les tarifs de la garderie de l'ALSH

4) *L'Evaluation du Projet Pédagogique : Page 21*

1) Les Intentions Educatives de l'ALSH O'Merveilles

LA SOLIDARITÉ & L'INCLUSION

Sensibiliser à la différence et la tolérance de l'autre. Favoriser une atmosphère basée sur une entraide mutuelle.

Exemple : Les grands aident les plus jeunes sur le temps du repas

LA QUALITE EDUCATIVE

Le Plan mercredi c'est un label qui garantit la qualité des temps périscolaires en continuité avec l'école

Exemple : Accueil d'intervenants sur une période de plusieurs mercredis, afin de construire un projet cf. projet musique en janvier 2024

L'ECO-RESPONSABILITE

Eveiller la conscience citoyenne et écologique pour une ouverture respectueuse vers l'environnement qui les entoure

Exemple : Tri des déchets à l'Accueil de loisirs, sensibilisation au gaspillage alimentaire.

L'EPANOUISSLEMENT

Agir sur le bien-être de chacun à travers l'amusement, le respect du rythme de l'enfant, l'estime de soi et la bienveillance.

**Exemple : Programme d'animation allégé les mercredis afin que l'équipe soit disponible face aux envies des enfants
Temps Calme proposé à tous les enfants en début d'après-midi,**

L'EXPERIMENTATION

Un lieu d'expérimentation dans un cadre sécurisé et rassurant.

Eveiller la curiosité sur le monde à travers les cinq sens
Exemple : Jeu de Cache Cache à Coueslé dans un périmètre défini, animateurs qui balisent l'espace

AVEC LES ENFANTS, ENSEMBLE VERS

1) Les Intentions Educatives de l'ALSH O'Merveilles

**AVEC LES ENFANTS,
ICI ON :**

LIT ET
REVE

TENTE
DES
EXPERIENCES

SE CREER
DES
SOUVENIRS

S'ECOUTE

RIGOLE

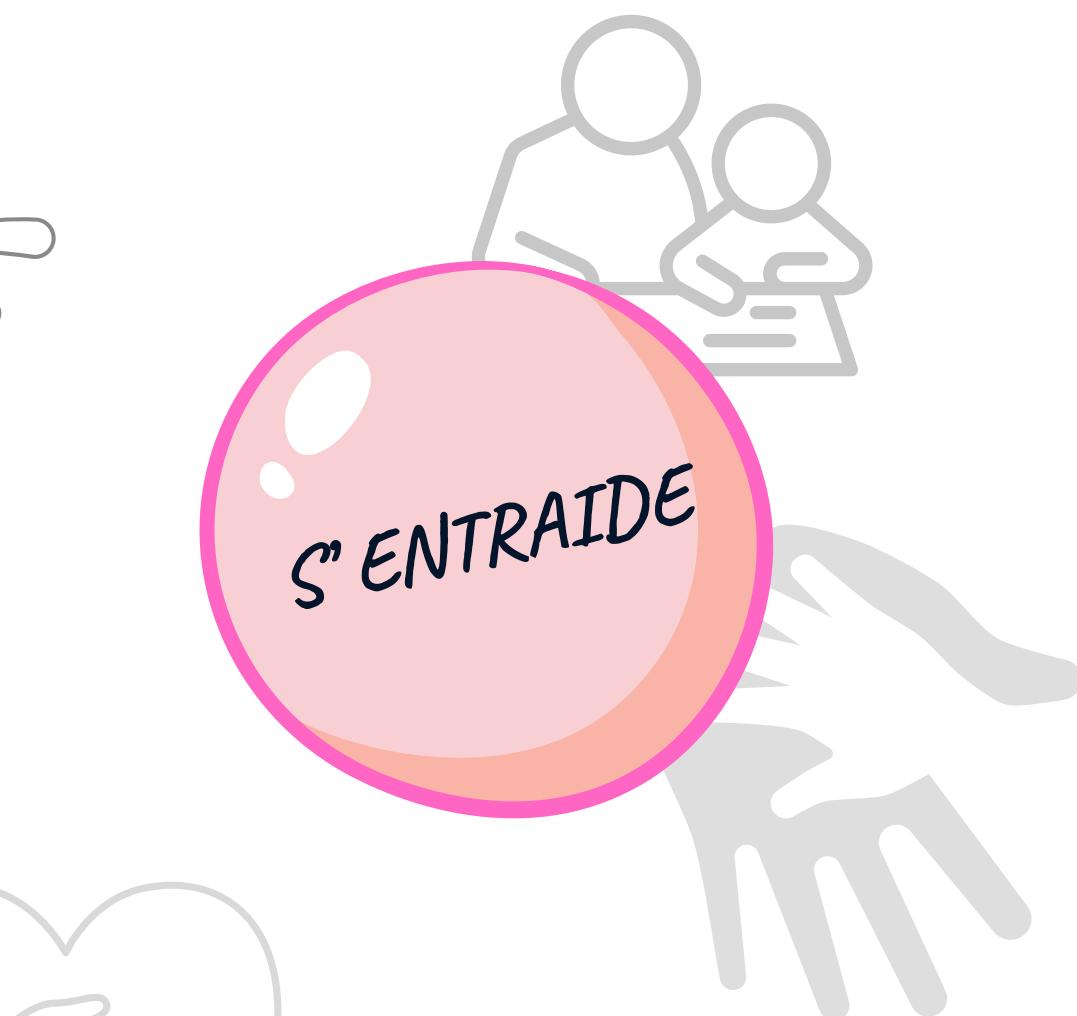
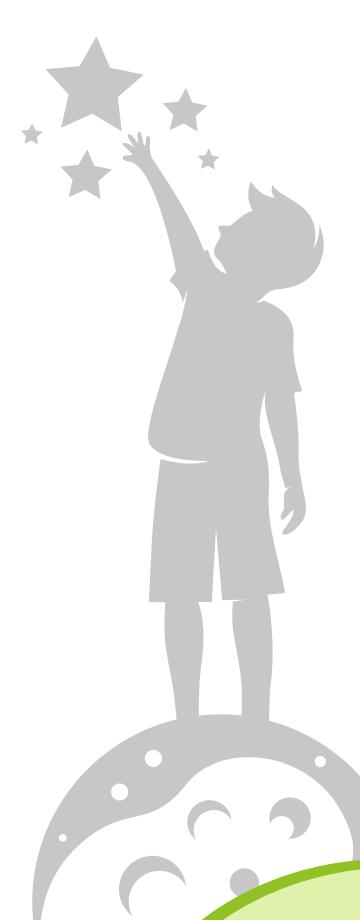
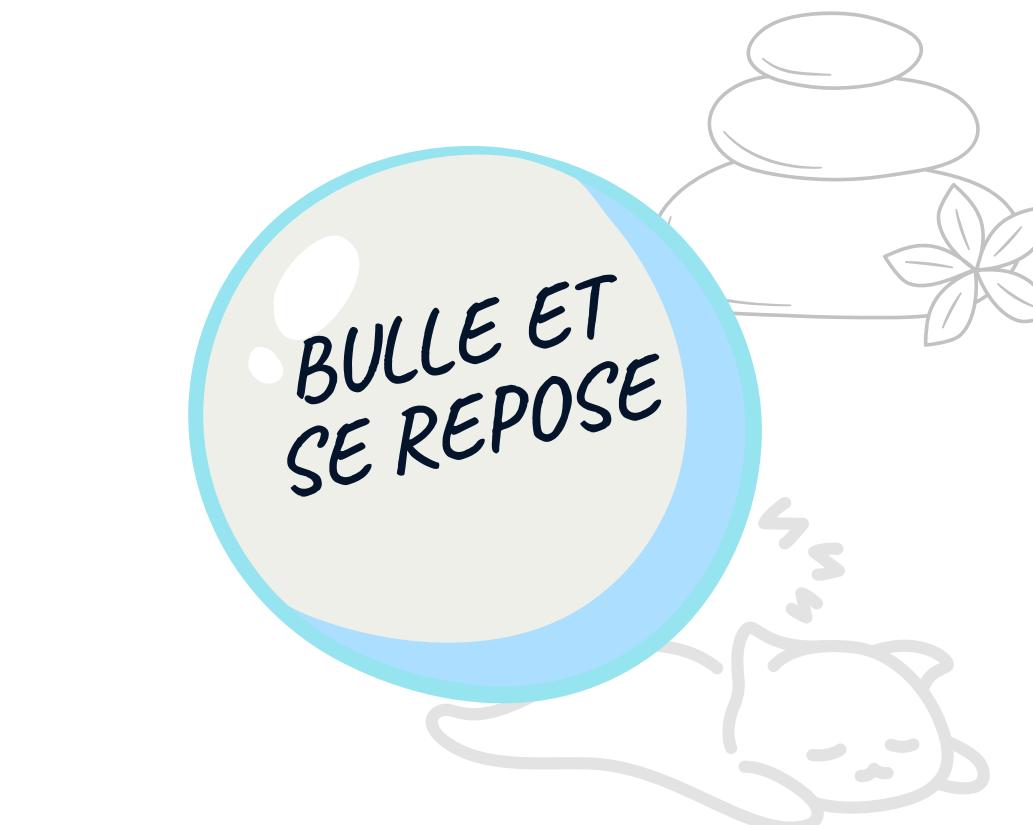
BULLE ET
SE REPOSE

SE
RENCONTRE

SE
RESPECTE

S'AMUSE

S'ENTRAIDE



2.1) Application du PEDT

UN PROJET POUR CHAQUE TEMPS DE L'ENFANT

Les Objectifs du Projet Educatif de Territoire dans le cadre de l' ALSH :

(Cf. PEDT 2024/2028)

-  Contribuer à l'épanouissement de l'enfant via la pratique d'activités de loisirs, culturelles, artistiques, numériques et sportives
-  Favoriser l'échange, l'inclusion et la tolérance
-  Vivre des moments de détente et d'amusement



2.2) Le Plan Mercredi

Depuis 2021, L'Accueil de loisirs a intégré le dispositif "Plan Mercredi" lors de temps d'accueils périscolaires, ceci afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires, organisées sur le territoire.

Ce Projet Pédagogique d'Accueil Périscolaire de l'ALSH tient compte des objectifs du Projet Educatif de Territoire. Il s'assure également de la bonne coordination entre le PEDT et la charte de qualité du "Plan Mercredi".

Il vise les objectifs suivants :

- Le Complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- Accessibilité : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse du territoire
- Le développement d'activités éducatives de qualité autour des thématiques du sport, de la culture et de l'environnement

LABEL PLAN MERCREDI

ENVIRONNEMENT

Sorties locales sur le site de Coueslé

Animations au jardin et potager de L'ALSH

Sensibilisation au tri sélectif et au gaspillage alimentaire

Accueil d'intervenants

Favoriser les activités **“Tous Dehors”**

CULTURE

S'ouvrir au Monde, découverte des Cultures

Connaissance de Soi et des Autres

Accueils d'Intervenants autour de la thématique des Arts (théâtre, spectacle, musique)

Découvrir les arts plastiques

Sensibilisation à la différence et à la bienveillance

SPORT

Partenariats avec les associations sportives locales

Partenariat avec les structures intercommunales (Piscine, etc.)

Déplacements à pieds privilégiés

Parcours de motricité

Lien avec les Jeux Olympiques 2024

2) Politique Enfance-Jeunesse 2.3) Le Plan Mercredi par les Activités



2) Politique Enfance-Jeunesse

2.4) Complémentarité & Cohérence éducative

COMPLEMENTARITE ET COHERENCE EDUCATIVE

Au quotidien au sein des services périscolaires de la collectivité, une attention particulière est portée par les élus et les agents afin d'apporter des repères aux enfants accueillis :

- Travail mutualisé sur une charte de vie : les règles de vie collectives sont similiaires.
- Polyvalence des agents sur les services : afin d'apporter des repères aux enfants et d'établir une relation de confiance avec eux et leurs familles
- Commissions "enfance - jeunesse - périscolaire" régulières entre les élus et les agents, pour apporter des réponses adaptées aux usagers

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La convention territoriale globale définit le cadre contractuel conditionnant le maintien des financements de la C.A.F auprès de la collectivité.

Elle permet d'avoir une vision transversale du territoire et de ses enjeux. Concrètement, elle se traduit par un travail en coopération et en concertation avec les autres acteurs de l'offre globale de la C.A.F, pour répondre à des problématiques communes, à l'échelle du territoire de Redon Agglomération.

L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS (*Enfants et leurs familles*)

Une tarification modulée en fonction des ressources

Il est essentiel que la participation demandée aux familles tienne compte de leur capacité contributive de manière à rendre accessibles les accueils de loisirs à tous d'une manière équitable. De ce fait, la tarification est différenciée selon le quotient CAF des familles.

Les Familles souhaitant bénéficier de cette tarification doivent transmettre leur attestation de quotient CAF. Sans ce document, le quotient le plus fort est automatiquement appliqué.

Inclusion

Un travail est engagé sur le territoire depuis de nombreuses années afin de permettre l'accueil de tous les enfants, quelque soit leur situation.

Un partenariat existe avec des institutions reconnues comme la CAF, le Pôle Ressources Handicap (PRH56) et l'Etablissement Public National Koenigswarter (EPNAK) afin d'apporter :

- Du répit aux familles aidantes
- Des subventions pour l'aménagement d'espace et des aides au fonctionnement notamment pour renforcer les équipes d'animation
- Des temps de formation
- Des prêts de malle pédagogique



2) Politique Enfance-Jeunesse

2.5) Accessibilité

2.6) Mise en valeur de la richesse du territoire

LES LIENS INTERGENERATIONNELS

création de partenariats avec des institutions accueillant d'autres publics, comme l'EHPAD, le Foyer de Vie. Ou par l'implication des familles dans certains projets

DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En favorisant le partage de connaissances avec des intervenants aux compétences spécifiques (intervenant musical, etc.), ou découverte de métiers du territoire

DES SORTIES

découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel

FAIRE DECOUVRIR AUX ENFANTS

DES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Médiathèques, musées, conservatoire, etc.

DES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE, SPORTIVES & CULTURELLES

facilitateur pour les familles : possibilité de participer aux activités du mercredis, mise en place de partenariats

ACCUEIL POSSIBLE DÈS 3 ANS

- > OU 2 ans 1/2 **SI**
Enfants Scolarisé
- > Acquisition de la
propreté **obligatoire**

TOUS LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

Deux groupes d'âge dans le respect du rythme de chaque enfant

3/5 ANS

Inclusion de tous sans distinction à travers des projets d'accueil individualisés si besoin pour les spécificités de chacun (situation de handicap, allergies...)

6/11 ANS

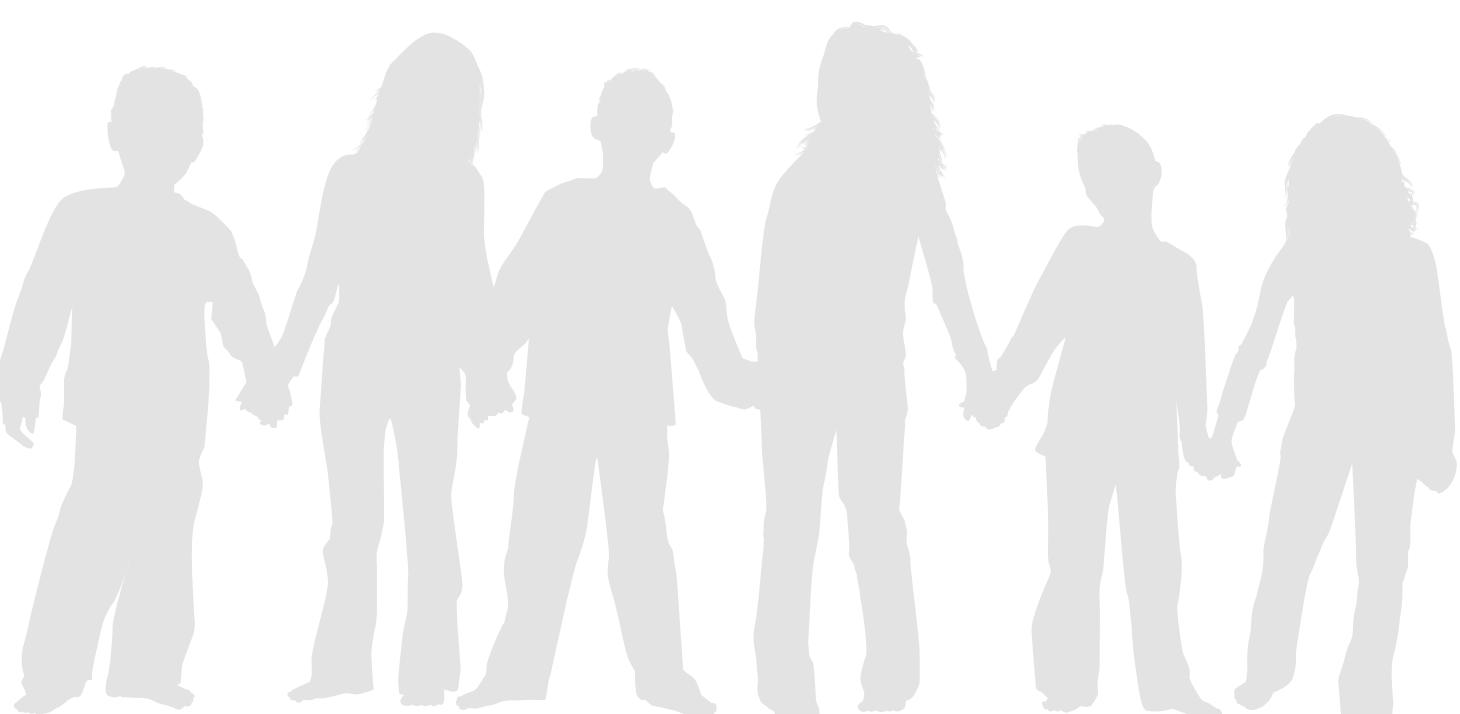
3) L'ALSH O' Merveilles

3.1) Le Public accueilli

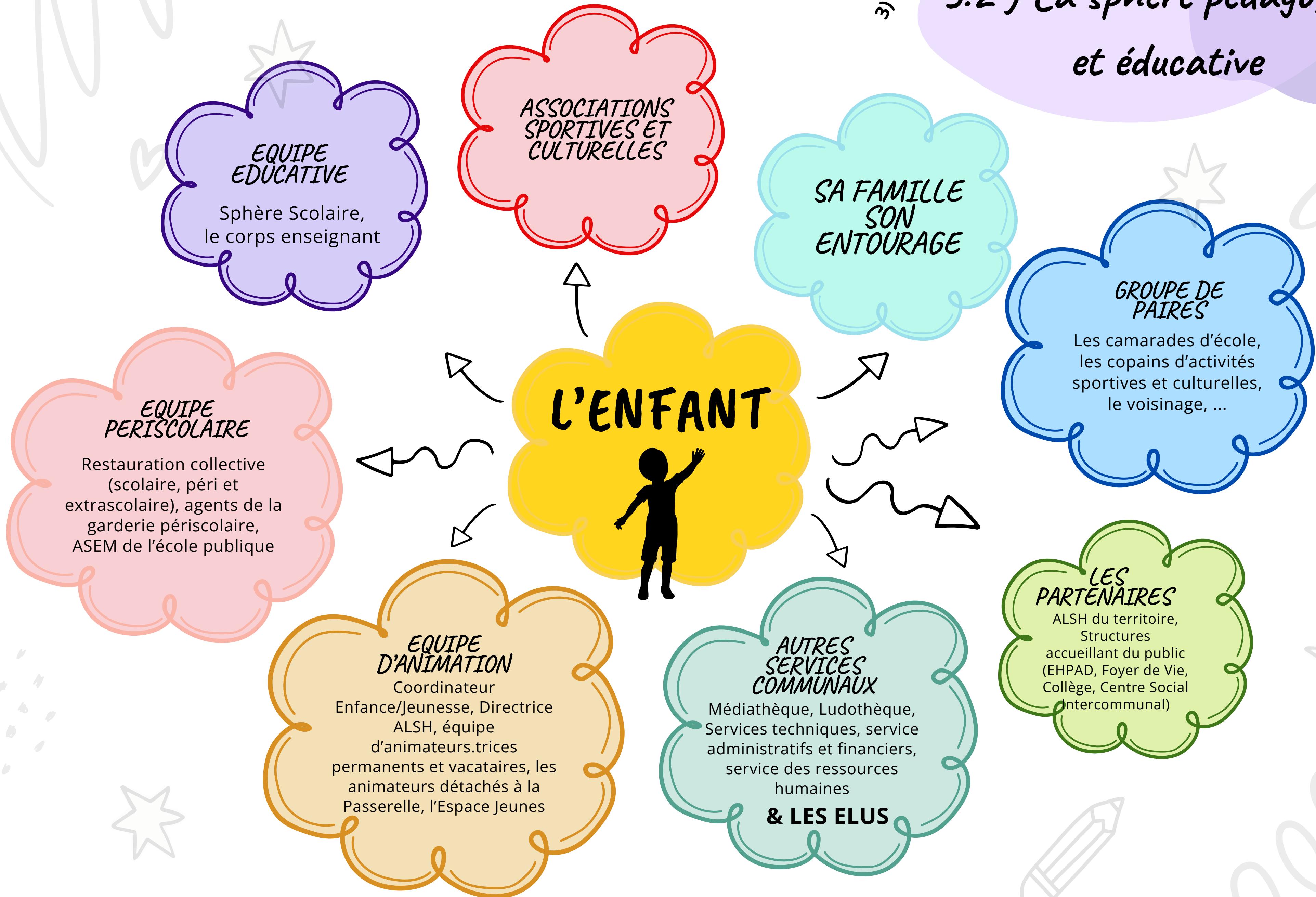


AGE "PASSERELLE" 9-11 ANS

Accompagnement et transition des enfants de l'ALSH vers L'Espace Jeunes (journée modulable et activités mutualisées)



3.2) La sphère pédagogique et éducative



3.3) L'Equipe Périscolaire des Mercredis



PRESENTATION DE L'EQUIPE

Le service Enfance-Jeunesse-Périscolaire de la commune d'Allaire est coordonné par Jean-François Lebel. Parmi les missions du service : : L'Espace Jeunes (dont la gestion est pilotée par le centre social intercommunal), L'Accueil de Loisirs O' Merveilles et La Garderie périscolaire Renaudeau,

L'Accueil de loisirs est dirigé par Virginie Mangouéro, diplômée d'un DUT Carrières sociales (équivalence du BAFD). Depuis 2023, elle est appuyée par Noémie MAHE, animatrice permanente et directrice adjointe, également diplômée du DUT Carrières Sociales.

L'équipe d'animation sur le temps périscolaire se compose d'Anaïs et de Guénola, toutes deux ASEM à l'école publique Renaudeau, et animatrices référentes le mercredi.

L'équipe se voit renforcer chaque année par l'accompagnement de stagiaires ponctuels ou en alternance. Cette année, le service accueille :

- > Louna, en alternance dans le cadre de son Brevet universitaire technologique (BUT) Carrières sociales
- > Sabrina, en alternance dans le cadre de son certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS)

Au besoin, en fonction du taux de fréquentation de l' ALSH et en fonction des activités proposées en réponse à la réglementation en vigueur, un renfort de l'équipe peut être nécessaire.

Le Maire :

Mr Jean-François MARY

Adjointe à l' Enfance-Jeunesse :

Mme MAHE Séverine

Téléphone : 02.99.71.91.09 **Mail :** smahe@allaire.bzh

Coordinateur du Service Enfance-Jeunesse :

Mr Lebel Jean-François

Téléphone : 06.87.69.48.64 **Mail :** jflbel@allaire.bzh

Direction de l'Accueil de Loisirs O' Merveilles :

Mme Mangouéro Virginie

Téléphone : 06.59.71.68.26 / 02.99.71.86.08 **Mail :** alsh@allaire.bzh

En Formation



PARENTS, VOS ATTENTES, NOS COMPETENCES :

L'animateur à la mise en place du projet pédagogique. Celui-ci est piloté par l'équipe de direction, en cohérence avec le projet éducatif.

L'animateur est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble de l'accueil.

Il est amené à construire une relation de confiance avec les enfants. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : familles, intervenants, personnel, etc.

Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des enfants.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



SAVOIR ÊTRE
RESPONSABLE ATTENTIF.VE
DYNAMIQUE COHÉRENT.É
PRÉVENANT.É DISPONIBLE
ORGANISÉ.É TOLÉRANT.É
À L'ÉCOUTE PASSIONNÉ.É
JOYEUX.É INVENTIF.VE



TOUT DROITS RÉSERVÉS ©

VIS À VIS DE L'ENFANT

ANTICIPER DIALOGUER DONNER L'EXEMPLE
SÉCURISER ANIMER VALORISER

CONNAISSANCES
RÉGLEMENTATION PUBLICS
RESPONSABILITÉS LÉGISLATION
CONCEPTION DE PROJETS
ANALYSE ÉVALUATION



EN ÉQUIPE

PRENDRE DES INITIATIVES
COMMUNIQUER ÉCOUTER
TENIR COMPTE DE L'AUTRE
PARTAGER RELAYER
ÊTRE JUSTE S'AFFIRMER
S'INVESTIR S'ADAPTER

ACTIVITÉS JEUX PROJETS VEILLÉES CHANTS

3) L'ALSH O' Merveilles

3.4) La posture professionnelle de l'équipe

Autorité et bienveillance de l'Animateur

Un « animateur qui hurle », s'il est craint, ne sera pas forcément respecté.

Une relation basée sur la méfiance et la crainte engendrera malentendus, blocages et provocations.

On attend de l'animateur qu'il soit un repère, une personne de confiance et non un copain pour les enfants.

L'autorité s'acquiert : Les enfants l'accorderont comme une forme de reconnaissance des capacités et compétences de l'animateur.

Préparer l'activité, répondre clairement aux questions de l'enfant, savoir dire non lorsqu'il le faut, être en mesure d'expliquer sa décision, éviter de se retrancher derrière une « autorité supérieure » par exemple l'équipe de direction, permettra d'acquérir cette autorité.

L'enfant teste l'autorité et les limites en entraînant des confrontations souvent difficiles à vivre mais indispensables à son développement.

Affirmer **son autorité de façon responsable**, c'est avant tout respecter soi-même les règles qui doivent être respectées.

L'équipe d'animation doit penser à faire évoluer les règles tout en **restant ferme** sur ce qui ne peut être remis en question. Elle doit évitez d'interdire un jour ce qui est permis le lendemain. .

3.5) L'Organisation de l'ALSH

ORGANISATION

L' Accueil de Loisirs O' Merveilles est composé de deux tranches d'âges distinctes : L'accueil des enfants de 3/5ans et les 6/11ans
Une attention particulière est portée à la tranche d'âge des 9-10-11 ans, pour laquelle, nous proposons régulièrement des activités dites "passerelle" en commun avec la tranche d'âge des 10/12 ans de l'espace jeunes.

Le programme d'activités est diffusé la semaine qui précède la prochaine période des mercredis. Le programme est accessible sur le site internet communal, sur le portail famille, envoyé par mail et affiché dans le hall de l'ALSH.

MODALITES D'INSCRIPTIONS

La famille doit récupérer un dossier auprès de la direction de l'ALSH ou du secrétariat de la mairie. Une fois le dossier constitué, un accès au portail famille est créé et transmis à la famille. Toutes les réservations et leurs changements passent par le portail famille (sauf cas exceptionnels, hors délais).

Composition du dossier :

Dossier d'inscriptions 2025/2026 commun aux services municipaux

Règlement intérieur

Assurance de responsabilité civile

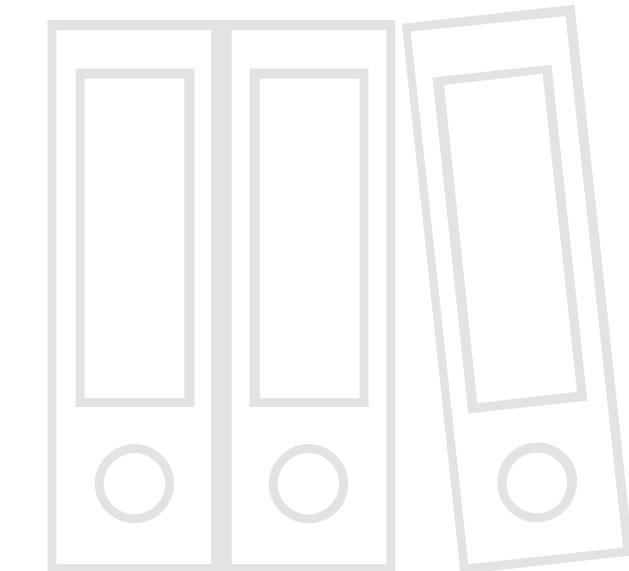
Attestation de quotient CAF

Ordonnance et/ou PAI selon la situation de l'enfant

Ce dossier doit être complété, signé par les familles, et retourné au service enfance-jeunesse-périscolaire **au plus tard**, le premier jour d'accueil.

ATTENTION : Vous devez impérativement renseigner les personnes autorisées à récupérer votre enfant sur le portail famille (famille, amis, voisins, associations sportives ou culturelles, etc.)

Sans cette information, **AUCUN ENFANT NE SERA CONFIE A UNE PERSONNE TIERCE.**



Chaque inscription se fait via le Portail Famille: une plateforme informatique avec un espace personnel à chaque famille.

Connectez-vous au Portail

Identifiant exemple

Se connecter

Je n'arrive pas à me connecter
Créer un compte

Horaires Administratif & Renseignements

Période scolaire: 

Lundi - Mardi et Jeudi

9h00 - 12h30
13h30 - 16h30

Mercredi

7h30 - 18h30

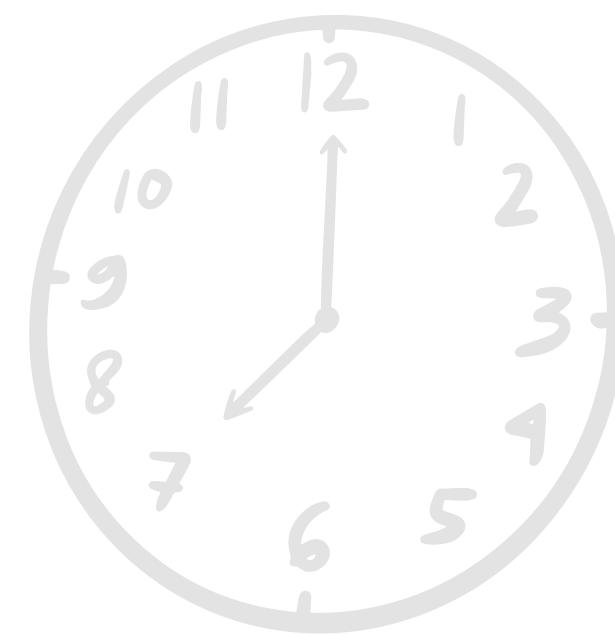
Vacances: 

Du lundi au vendredi

7h30 - 18h30

3) L'ALSH O'Merveilles

3.6) Les Horaires



Horaires

Accueil des Enfants

Période scolaire et Vacances:

7h30 - 18h30



UNE JOURNÉE TYPE A L'ACCUEIL DE LOISIRS:

De 7h30 à 8h59 : Temps de Garderie (Activités libres)

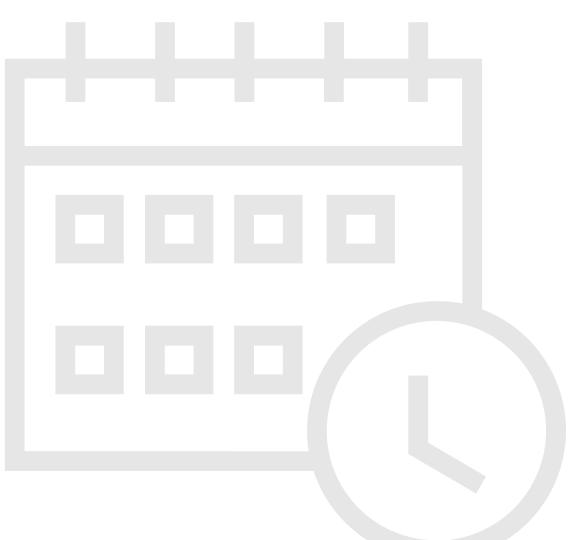
- **9h15** : Dernières arrivées des enfants
- **9h15 à 9h30** : Temps de Rangement et de rassemblement
- **9h30 à 10h00** : Présentation de la journée, mise en place de la table pour le déjeuner sur la base du volontariat
- **10h00 à 11h00/11h30** : Temps d'animation/ d'activité et/ou Jeux libres (selon le programme et/ou les envies des enfants)
- **11h30 à 12h00** : Arrivée, des enfants à la demi-journée, temps de rangement, passage aux sanitaires
- **12h00 à 13h00** : Temps de repas. Mixité à table des tranches d'âge. Un animateur déjeune par table afin de favoriser les échanges. Les plus âgés sont responsabilisés en les sollicitant pour apporter leur aide aux plus jeunes
- **13h15 à 13h45** : Départ des enfants inscrits pour la matinée, ainsi qu'aux activités sportives du mercredis (lien avec les associations sportives et culturelles) et temps récréatif pour tous
- **13h30 à 15h30** : Temps de sieste pour les 3/4 ans (et/ou sur demande de la famille)
- **13h45 à 14h15** : Temps calme pour tous les enfants à partir de 5 ans (lecture audio, relaxation)
- **14h15 à 15h45/16h00** : Temps d'animation/d'activité ou Jeux libres (selon le programme et/ou les envies des enfants)
- **16h00 à 16h30** : temps du goûter. Collecte des ressentis de la journée par les enfants et l'équipe
- **16h45** : Ouverture du portail aux parents

De 17h01 à 18h30 : Temps de Garderie (Activités libres)



3) L'ALSH O' Merveilles

3.7) Un mercredi à l'ALSH



3.8) Zoom sur le partenariat avec les Associations sportives et culturelles



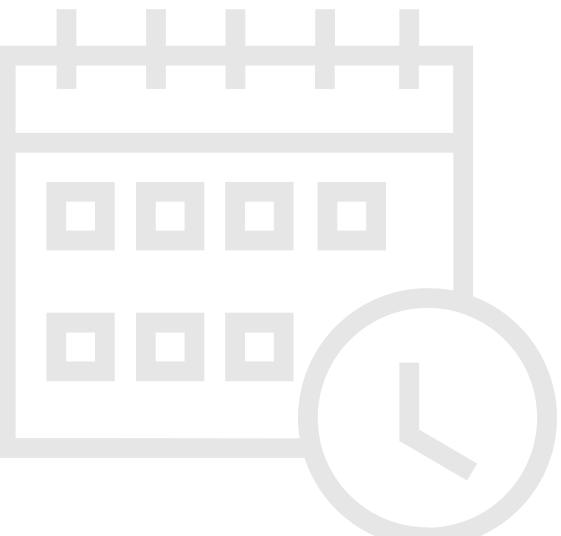
L'ACCUEIL DE LOISIRS FACILITATRICE DES ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES:

La volonté de l'équipe pédagogique est d'offrir à chaque enfant la possibilité de pratiquer des activités de loisirs selon ses souhaits et ses envies. Afin d'être facilitateur pour les familles, il est possible que votre enfant soit inscrit à l'ALSH et participe à son activité sportive ou culturelle le mercredi.

Cette formule est possible seulement le mercredi après-midi, à partir de 13h15. L'équipe d'animation n'assure pas l'accompagnement aux sorties. Celui-ci reste à la charge des parents ou des personnes autorisées via le portail famille. Renseignements possibles auprès des associations sportives et culturelles, certaines viennent chercher les enfants.

Renseignements obligatoires à fournir - l'autorisation parentale et décharge de responsabilité :

- Activité à laquelle participe votre enfant (foot, gym, éveil musical, etc.)
- Horaire de départ et de retour (si retour dans les heures d'ouverture de l'ALSH)
- Personne autorisée à récupérer votre enfant (nom-prénom, fonction, numéro de téléphone)

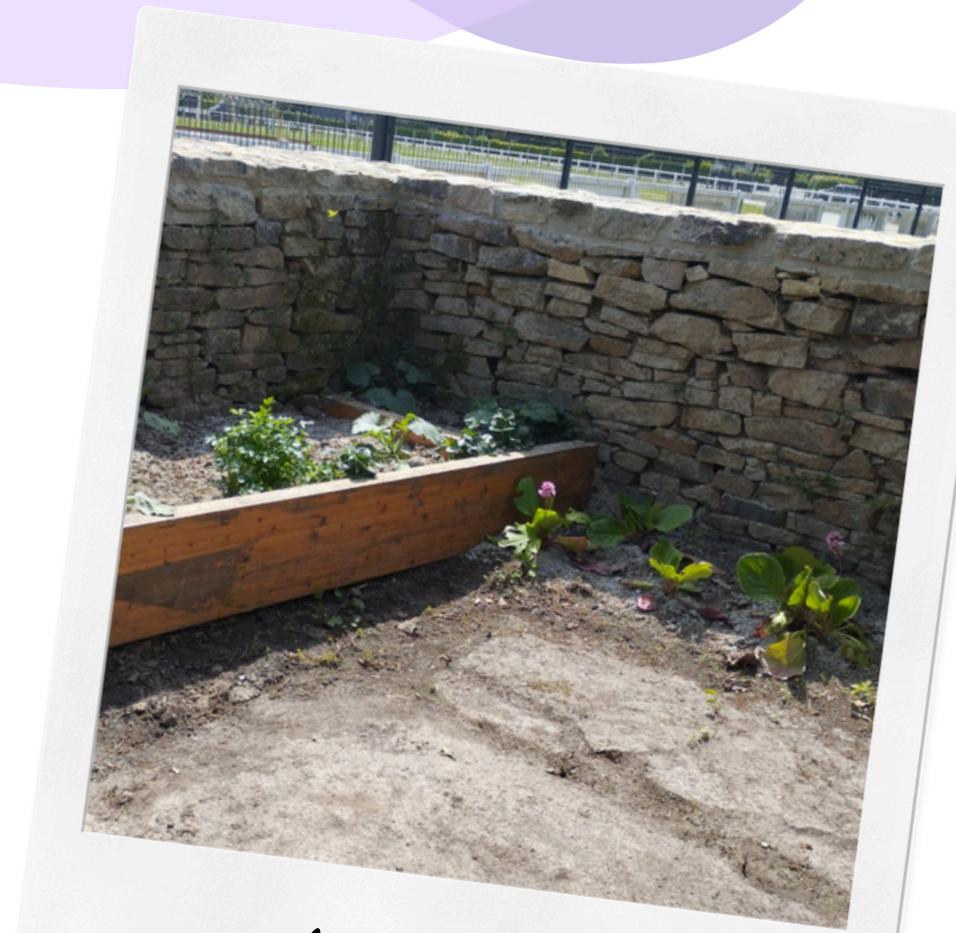


Les enfants sont accueilli au 121 rue St Hilaire,
dans les locaux de la Maison du Temps Libre.

L' ALSH bénéficie de locaux dédiés mais aussi mutualisés avec le service de restauration scolaire, mis à disposition pour les locations privées et associatives.



Les enfants ont accès à un espace extérieur entièrement clos et sécurisé, dont un jardin semi-ombragé et un petit potager.



3) L'ALSH O'Merveilles

3.9) Le lieu d'Accueil

LES TARIFS 2025 :

La tarification se base sur le quotient familial des Familles.
Facturation à la demi-journée ou journée.
Certaines collectivités conventionnent avec Allaïre, et bénéficient du même tarif, à savoir : Saint Jean la Poterie, Saint Gorgon et Béganne

Un supplément sortie de 2€ est appliqué à chaque sortie nécessitant un transport et/ou un billet d'entrée.

3.10) Les Tarifs de l'ALSH

TARIFS 2025 - ALSH O' MERVEILLES

| QF | 0-700 | 701-1150 | 1151-1350 | 1350-1500 | 1501 + |
|---|--------|----------|-----------|-----------|--------|
| 1/2 Journée | 7,21€ | 8,34€ | 8,96€ | 9,68€ | 10,30€ |
| 1/2 Journée commune non conventionnée | 9,42€ | 10,51€ | 11,12€ | 11,85€ | 12,46€ |
| Journée | 11,33€ | 12,46€ | 13,54€ | 14,63€ | 15,76€ |
| Journée commune non conventionnée | 14,63€ | 15,66€ | 16,79€ | 17,82€ | 18,95€ |
| Semaine | 49,44€ | 55,21€ | 59,53€ | 63,96€ | 68,29€ |
| Semaine commune non conventionnée | 63,96€ | 69,32€ | 73,65€ | 77,97€ | 82,40€ |
| Dont repas inclus | 3,91€ | 4,12 € | 4,43 € | 4,64 € | 4,86 € |
| Supplément sortie | | | 2,00 € | | |

3.11) Les Tarifs de la Garderie ALSH

TARIFS 2025 - GARDERIE SCOLAIRE ET ALSH

| QF | 0-700 | 701-1150 | 1151-1350 | 1350-1500 | 1501 + |
|--|--------|----------|-----------|-----------|--------|
| Prix de la demi heure entamée Garderie temps scolaire et ALSH | 0,72 € | 0,77 € | 0,82 € | 0,88 € | 0,93 € |
| Prix de la demi heure entamée Garderie Temps Scolaire et ALSH Commune non conventionnée | 0,79 € | 0,84 € | 0,89 € | 0,95 € | 1 € |

GOUTER DU SOIR : 0,31 €

Pénalités en cas de non-respect des conditions de réservations ou non-respect des horaires du service :

- En cas de retard non justifié de la part de la famille, 6 euros seront facturés par quart d'heure, après 19h.
- En cas de non réservation du créneau via le portail famille, le montant facturé par créneau sera doublé.
- En cas de non annulation du créneau via le portail famille, le créneau réservé sera facturé à la famille

4) L'Evaluation du Projet Pédagogique

MODALITES D'EVALUATION:

Le projet pédagogique sera réévalué tous les ans, à chaque rentrée scolaire par l'équipe d'animation périscolaire. Des modifications peuvent y être apportées au cours de l'année.

L'évaluation de ce projet, ne vise pas des objectifs de réussite, mais doit s'inscrire dans une volonté d'un accueil de qualité auprès des enfants accueillis et de leurs familles.

Il est primordial, que le projet pédagogique soit en adéquation avec les valeurs éthiques et professionnelles de l'équipe.

